



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question orale n° 1217

Texte de la question

M. Pascal Demarthe attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la question de la formation en alternance. Ce type de formation est en nette progression aujourd'hui dans notre pays, ce qui doit être salué dans la mesure où l'alternance contribue à une meilleure et plus rapide insertion professionnelle des jeunes dans le monde du travail. En outre, elle constitue souvent pour l'élève en contrat d'alternance avec une entreprise une opportunité d'accéder ensuite à un premier emploi dans celle-ci et pour cette dernière la possibilité d'embaucher une personne déjà formée à ses pratiques professionnelles. Il note cependant que certaines difficultés demeurent, notamment celle pour les élèves en recherche d'un contrat d'alternance, qui se heurtent à de nombreuses réponses négatives de la part des entreprises lors de leur recherche. Dans le même temps il est informé de la situation d'entreprises ne trouvant pas de candidats. Il lui demande donc quels peuvent être les dispositifs mobilisés pour mettre en relation les entreprises cherchant des alternants et les élèves à la recherche d'entreprises.

Texte de la réponse

DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Demarthe, pour exposer sa question, n° 1217, relative au développement de la formation en alternance.

M. Pascal Demarthe. Madame la ministre, le nombre de jeunes qui se tournent vers les formations en alternance est en progression depuis de nombreuses années, même si, en 2014, on a constaté une diminution d'environ 3 % des signatures de nouveaux contrats d'apprentissage par rapport à 2013.

L'alternance participe à la lutte contre le chômage des 16-25 ans, dans la mesure où elle contribue à une insertion professionnelle plus rapide et efficace des jeunes dans le monde du travail, ceux-ci ayant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle en même temps que leur formation théorique. En outre, elle constitue souvent, pour l'élève en contrat d'alternance avec une entreprise, une opportunité d'accéder ensuite à un premier emploi dans celle-ci, et, pour cette dernière, la possibilité d'embaucher une personne déjà formée à ses pratiques professionnelles.

Aujourd'hui, nombreux sont les jeunes à la recherche d'une entreprise avec laquelle signer un contrat d'apprentissage. Faute d'en trouver, ils sont contraints de renoncer à la formation en alternance.

Dans ma circonscription de la Somme, j'ai été à de multiples reprises sollicité par des jeunes en recherche d'entreprises qui n'obtenaient que des réponses négatives à leurs demandes. Les entreprises motivent souvent leur refus par un manque de temps et de moyens financiers pour former des alternants.

Outre la difficulté que constituent ces refus, on constate également un autre écueil : celui d'entreprises décidées

à recruter des jeunes en alternance mais qui ne trouvent pas de candidats. Il existe donc, de part et d'autre, une demande qui n'est pas comblée, et les dispositifs de mise en relation des entreprises et des élèves ne semblent pas pallier ces difficultés.

Considérant que la jeunesse constitue la priorité du quinquennat et que l'objectif fixé par le Gouvernement de 500 000 jeunes en alternance en 2017 est toujours d'actualité, comment améliorer les dispositifs de mise en relation des candidats à l'alternance et des entreprises en recherche d'apprentis ? Plus largement, de quelle manière encourager les recruteurs à se tourner vers l'apprentissage ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, *ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Najat Vallaud-Belkacem, qui m'a transmis différents éléments pour vous répondre.

L'alternance, vous l'avez dit, regroupe en réalité trois types de formation : l'apprentissage, les lycées professionnels et les contrats de professionnalisation. Je vous répondrai plus directement sur les deux premiers, qui concernent plus particulièrement le ministère de l'éducation nationale.

S'agissant de l'apprentissage, le sujet est certes piloté en premier ressort par le ministère du travail, mais, en tant qu'acteur de l'orientation et de l'affectation, le ministère de l'éducation nationale est mobilisé et agit aussi pour que tout jeune qui le souhaite puisse être accueilli en apprentissage. La procédure AFFELNET, par laquelle les jeunes expriment leurs choix à la fin de la troisième, a ainsi été revue pour lister l'apprentissage parmi les choix d'orientation possibles. Mobilisation des recteurs, formation des personnels : tous les moyens disponibles ont été mis en place pour promouvoir l'apprentissage. Vous le savez, le Gouvernement a depuis deux ans levé progressivement tous les obstacles financiers au développement de l'apprentissage dans les entreprises. À chacun, à présent, de se saisir de ces outils.

S'agissant des lycées professionnels, la ministre de l'éducation nationale a annoncé en septembre dernier l'ouverture de cinq chantiers pour améliorer et renforcer le fonctionnement de l'enseignement professionnel. Pour être davantage en lien avec les besoins des entreprises, la cartographie des filières de la voie professionnelle évoluera. Je rappelle également que le Gouvernement a créé les campus des métiers et qualifications, des pôles d'excellence en matière de formation en alternance, spécialisés par domaines – par exemple l'aéronautique, ou encore l'automobile –, toujours dans l'objectif de coller au plus près des besoins des entreprises, qui plébiscitent aujourd'hui ce dispositif.

La ministre de l'éducation nationale a également créé et généralisé des pôles de stages, qui se déploient actuellement dans chaque bassin d'emploi du pays et ont vocation à aider les lycéens professionnels à trouver un stage en alternance.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Demarthe.

M. Pascal Demarthe. Je vous remercie pour cette réponse, madame la ministre. Si tous ces éléments vont dans le bon sens, il reste du travail à accomplir pour que la confiance s'installe entre l'entreprise et le monde de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Demarthe](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1217

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 décembre 2015](#)

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2016](#), page 49

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 décembre 2015](#)